

## RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE LA SOCIETE ASSURANCES MAGHREBIA VIE

### EXERCICE 2015

#### 1. ACTIVITE ET RESULTATS

##### 1.1 Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société

- **Une brève description de l'activité au cours du dernier exercice :**

Maghrebria Vie société spécialisée en assurances sur la Vie et la capitalisation a continué au cours de l'exercice 2015 d'appliquer sa stratégie de développement ayant pour objectif principal la génération d'une croissance profitable.

La structure de son chiffre d'affaires au 31 décembre est comme suit :

- Produits d'épargne représentent 63,21%
- La part des produits de prévoyance est 33,90% ;
- Les produits en unités de compte représentent 2,89%.

- **Indication des activités soumises à des statuts fiscaux spécifiques ou des règles publiques particulières dont la modification aurait un impact significatif.)**

-

- **La situation et les performances de la société au cours du dernier exercice :**

Après une année 2014 fructueuse, nous enregistrons en 2015 un ralentissement de notre activité dû à l'environnement économique et social instable et perturbé.

Le chiffre d'affaires de la compagnie a progressé de **5,48%** contre 8,91% l'année précédente. Les primes ont atteint **42.390.615** dinars contre 40.189.269 dinars en 2014.

Le montant total des provisions techniques s'élève à **183.779.585** dinars contre 166.833.181 dinars au 31 décembre 2014, enregistrant ainsi une augmentation de **10,16%**.

Le montant total des éléments d'actifs admis en représentation de nos engagements techniques a atteint **201.152.487** dinars contre 183.634.227 dinars au 31 décembre 2014, soit une progression de **9,54%** (+17.518.260 dinars).

Ainsi, le taux de couverture des provisions techniques s'élève à **109,45%** contre 110,07% au 31 décembre 2014.

Le montant total de nos placements passe de 178.224.243 dinars au 31 décembre 2014 à 201 802.301 dinars en décembre 2015, soit une progression de 13,23% (+23.578.058 dinars).

- **Une description des principaux risques auxquels la société est confrontée**

Rien à signaler

- **Les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées**

- Ralentissement de la croissance économique.
- Perturbation sociale.
- Absence de culture d'assurance vie
- Baisse du pouvoir d'achat et de l'épargne pour une grande partie de la population.

- **Description des objectifs et moyens mis en œuvre et positionnement de la société vis-à-vis de la concurrence**

- L'amélioration continue de la rentabilité qui est la résultante de l'accroissement du chiffre d'affaires, de la politique de provisionnement ainsi que des résultats techniques et financiers.
- La satisfaction client.

Dans le but d'atteindre nos objectifs, notre action portera essentiellement sur la refonte du Système d'Information, le développement et l'amélioration de nos produits et services et de nos réseaux de distribution ainsi que la mise en œuvre d'une politique de communication visant l'amélioration de la notoriété de la marque Maghrebria.

- **Les résultats de l'activité et son évolution**

Le bénéfice net a atteint 5.859 974 dinars au 31 décembre 2015, soit recul de 15,58% par rapport au résultat net 2014.

Les fonds propres avant affectation de résultat ont augmenté de 17,86% pour atteindre 32.775.022 dinars au 31 décembre 2015.

## 1.2 L'évolution de la société et de ses performances au cours des 5 dernières années

EN DT

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Chiffre d'Affaires	30 079 970	34 699 869	36 902 093	40 189 269	42 390 615
Provisions Techniques	112 267 827	131 409 388	147 689 029	166 833 181	183 779 585
Fonds Propres	14 759 511	16 641 780	20 864 471	26 909 147	32 775 022 (*)
Résultat net de l'exercice	1 442 012	2 582 346	5 121 095	6 941 648	5 859 974
Résultat /CA	4,79%	7,44%	13,87%	17,27%	13,82%

(\*) Provisoires/ Avant affectation de résultat

## 1.3 Les indicateurs spécifiques par secteur :

- Primes émises et acceptées · 42.390.615 dinars
- Cessions et rétrocessions . -276.680 dinars
- Sinistres payés 13.861.892 dinars
- Produits des placements . 10.943.209 dinars
- Charges de placements : 3.289.817 dinars
- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat : 977.678 dinars
- Autres produits techniques : 82.260 dinars
- Frais d'exploitation : 9.893.591 dinars
- Autres charges techniques : 542 966 dinars
- Placements ·

TITRES EMIS PAR L'ETAT	94.308.180 DINARS
EMPRUNTS ET OBLIGATIONS	42.213.156 DINARS
TERRAIN ET CONSTRUCTION	3.600 000 DINARS
PARTS ET ACTIONS DANS LES OPCVM	11.552.741 DINARS
ACTIONS COTEES	11.995 759 DINARS
ACTIONS ET TITRES NON COTEES	5 049.022 DINARS
PLACEMENTS A COURT ET MOYEN TERME	24 500.000 DINARS

- Placements représentant des provisions techniques afférentes aux contrats en Unités de compte : 8.583.443 dinars
- Part des réassureurs dans les provisions techniques : 903 870 dinars
- Créances et autres éléments d'actifs : 20.963.152 dinars
- Dettes et autres passifs : 4.406.553 dinars.
- Effectif : 56 salariés

#### **1.4 Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi :**

Pas d'événement spécifique à signaler.

#### **1.5 Evolution prévisible et perspectives d'avenir :**

Les pouvoirs publics et la FTUSA ont lancé depuis 2014 une étude stratégique portant sur l'élaboration d'un contrat-programme relatif au secteur des assurances en Tunisie.

Après diagnostic de la situation actuelle et afin de favoriser le développement du secteur, quatre actions visant la réforme du secteur ont été retenues :

- Restaurer l'équilibre de l'assurance RC automobile,
- Le secteur ne doit être composé que d'acteurs solvables et pérennes,
- Développer la pénétration de l'assurance,
- Créer un cadre favorable pour l'émergence d'acteurs forts,

A cet effet, un planning a été établi et s'étalerait jusqu'à 2016 pour la mise en œuvre des actions nécessaires, qui devraient permettre au secteur d'atteindre un chiffre d'affaires de 2.280 Millions de dinars en 2019 contre 1.285 Millions de dinars en 2012, soit une progression moyenne de 8,5%.

Conscients des futurs défis, notre plan de développement vise .

- La consolidation des acquis.
- La génération de la croissance rentable et durable

#### **1.6 Activité en matière de recherche et développement**

La Société a poursuivi en 2015 sa politique de développement et de diversification de sa gamme de produits en l'enrichissant par de nouveaux produits de micro assurance et par de nouveaux services de paiement via la technologie mobile.

### 1.7 Les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers :

Pas de modifications apportées aux modes de présentations et d'évaluations des comptes.

## 2. PARTICIPATION

### 2.1 L'activité de la société dont on assure le contrôle :

Investissement à capital risque, activité de notre filiale « MAGHREBIA FINANCIERE SICAR ».

## 3. ACTIONNARIAT

### 3.1 Renseignements relatifs à la présentation du capital et des droits de vote

Actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	% du capital et des droits de vote
ASSURANCES MAGHREBIA S.A	500 000	50,00%
ASSICURAZIONI GENERALI S.P.A	220 843	22,08%
UNION FINANCIERE HOLDING	203 905	20,39%

### 3.2 Information sur les conditions d'accès à l'assemblée générale :

Les conditions d'accès à l'assemblée générale sont fixées par l'article 26 des statuts de la société dans son alinéa 2 « Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance dans les conditions légales et réglementaires.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires » ; et dans son alinéa 4 « Dans les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote des dispositions légales »

### 3.3 Le rachat d'actions, nature et cadre légal de l'opération

Rien à signaler

## 4. ORGANES D'ADMISTRATION ET DE DIRECTION

### 4.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration :

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration sont prévues par l'article **13 des statuts** de la société : « .....les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale constitutive ou ordinaire pour un mandat d'une durée maximum de trois années. Tout membre sortant est rééligible. L'assemblée générale peut en toute circonstance révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour. Les sociétés qui font partie du conseil d'administration doivent, lors de leur nomination désigné un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son propre nom... »

### 4.2 Rôle de chaque organe d'administration et de direction :

- **Le rôle du conseil d'administration (article 15 des statuts de la société)** : « le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstances et prendre toutes décisions relative à tout acte d'administration et de disposition... »
- **Le rôle du président du conseil (article 16 des statuts de la société)**: « le président propose l'ordre du jour du conseil, le convoque, préside ses réunions et veille à la réalisation des options arrêtés par le conseil. »
- **Le rôle de la direction générale (article 17 des statuts de la société)**: «... sous réserves des limitations légales le directeur générale est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.. »

#### **4.3 Comités spéciaux et rôle de chaque comité :**

- Conformément à l'article 25 des statuts de la société : la société a un comité d'audit composé de trois membres désignés par le conseil d'administration parmi ses membres. Le comité permanent d'audit veille au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires. Le comité assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la société... »

### **5. LE TITRE EN BOURSE**

#### **5.1 L'évolution des cours de bourse et des transactions depuis la dernière assemblée générale :**

La société n'est pas cotée en bourse.

#### **5.2 Déroulement des opérations de rachat et des effets que cette opération a engendrés :**

La société n'est pas cotée en bourse.

### **6. AFFECTATIONS DES RESULTATS :**

#### **6.1 Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats :**

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions constituent les bénéfices ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices de chaque exercice majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs, il est tout d'abord prélevé -5% pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social.

- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.

- les réserves statutaires

Le reliquat constitue le bénéfice distribuable. Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé toute somme que l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant.

Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital selon les modalités fixées par l'Assemblée générale.

Les opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice sont exonérées d'impôt et de retenue à la source, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers et ce conformément à l'article 19-7 de la loi de finances,

**6.2 Le tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices**



**Annexel2** au règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne

	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour investissements exonérés	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial devenue disponible	Réserves facultatives	Primes liées au capital	Autres réserves	Résultat reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total
<b>Soldes au 31/12/2012 Avant affectation</b>	10000000		243 200		1229345				731961	900 029	1 654 899	2582346		17341780
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 27/05/2013			211862		770 000					55 000	845 484	-1882346		0
Dividendes distribués												-700 000		-700 000
<b>Soldes au 31/12/2012 Après affectation</b>	10000000		455 062		1 999 345				731 961	955 029	2 500 383	0		16641780
Résultats de l'exercice 2013												5 121 095		5 121 095
+/- Variation Reserves Fonds social										1 596				1 596
<b>Soldes au 31/12/2013 Avant affectation</b>	10000000		455 062		1 999 345				731 961	956 625	2 500 383	5 121 095		21 764 471
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 29-05-2014			381 074		1 422 032		4 000 000			55 000	-1 637 011	-4381074		0
Dividendes distribués												-900 000		-900 000
<b>Soldes au 31/12/2013 Après affectation</b>	10 000 000		836 137		3 421 377		4 000 000		731 961	1 011 625	863 372			20 864 471
Résultats de l'exercice 2014												6 941 648		6 941 648
+/- Variation Reserves Fonds social										3 028				3 028
<b>Soldes au 31/12/2014 Avant affectation</b>	10 000 000		836 137		3 421 377		4 000 000		731 961	1 014 653	863 372	6 941 648		27 809 147
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 09-06-2015			163 863		2 377 000		5 195 246			55 000	-849 461	-6 941 648		0
Dividendes distribués					-269,345		-630 655							-900 000
<b>Soldes au 31/12/2014 Après affectation</b>	10 000 000		1 000 000		5 529 032		8 564 591		731 961	1 069 653	13 911	0	0	26 909 147

## **7. CONTROLE DES COMPTES :**

### **7.1 Le cas échéant, rapport du comité permanent d'audit concernant, notamment, la proposition de nomination du commissaire au compte.**

Le commissaire aux comptes de la société Monsieur **Makrem GUIRAS** (nommé par l'assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts de la société), certifie la sincérité et la régularité des comptes annuels de la société conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Il vérifie la sincérité des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société.

Il procède à l'examen du système de contrôle interne et vérifie les conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des valeurs mobilières.

Le commissaire aux comptes établit un rapport dans lequel il rend compte à l'assemblée de l'exécution du mandat qu'elle lui a confié et signale éventuellement les irrégularités et inexactitudes qu'il a relevées.

## **8. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :**

### **8.1 L'intéressement du personnel, la formation et toute autre forme de développement du capital humain :**

A la fin de 2015, l'effectif total de la compagnie est passé de 55 à **56** salariés.

Le résultat net par employé s'élève à **104.642** dinars contre 126.199 dinars en 2014.

Plusieurs actions de formation ont été réalisées en Tunisie et à l'étranger dans le cadre du développement des compétences des ressources de la compagnie et ont concernés **35** collaborateurs, soit **63%** de l'effectif total.

## **9. ELEMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE**

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la direction d'une entreprise pour lui permettre de maîtriser les opérations à risques que doit effectuer l'entreprise. Grâce à une meilleure maîtrise de ses processus, l'entreprise peut atteindre les objectifs que le management s'est fixé. Pour cela ses ressources sont

mesurées, dirigées et supervisées de façon à permettre à l'entreprise de réaliser ses objectifs.

Conformément à la norme comptable générale et à la norme comptable 27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et de réassurance, ci-après les principales caractéristiques du système de contrôle interne et de gestion des risques de ASSURANCES MAGHREBIA VIE.

Les objectifs de notre système de contrôle interne sont :

- a) assurer la réalisation et l'optimisation des opérations et la protection des ressources de l'entreprise,
- b) assurer la conformité aux lois et aux règlements,
- c) garantir la fiabilité des informations produites.

L'environnement de contrôle est caractérisé par la mise en place de procédures permettant la surveillance et le contrôle des risques spécifiques liés à la réalisation et au traitement des opérations d'assurance et de réassurance, et ce en s'assurant notamment de .

- La surveillance des risques techniques
- La surveillance des risques de contrepartie
- La surveillance des risques de liquidité
- La surveillance des risques de taux
- La surveillance des risques de change
- La surveillance des risques liés aux traitements informatisés

Le système de contrôle interne d'ASSURANCES MAGHREBIA VIE repose essentiellement sur les impératifs suivants :

- une organisation interne adaptée
- des méthodes et des procédures appropriées
- un personnel de qualité
- des moyens matériels et sûrs de protection
- une maîtrise parfaite des risques

Cette organisation interne adaptée est caractérisée par la mise en place:

- d'un organigramme détaillé de toutes les fonctions de l'entreprise avec une définition précise des tâches et des responsabilités de chacun ;
- d'un système de délégation de pouvoirs au niveau des services centraux, des agences et des succursales ;

- de procédures simples et fiables pour la saisie, le contrôle et l'exploitation des informations ;
- de procédures simples et fiables qui régissent et organisent les relations avec les tiers et notamment les autres assureurs, réassureurs et co-assureurs ainsi que les agents et courtiers;
- d'une structure d'audit interne et d'un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 Bis du Code des Sociétés Commerciales.

La structure d'audit interne a pour principale mission de procéder à l'examen et l'évaluation du caractère suffisant et de l'efficacité du système de contrôle interne ainsi qu'à la proposition de recommandations pour son amélioration.

Le département audit interne est chargé d'examiner:

- La fiabilité et l'intégrité des informations financières et d'exploitation,
- les systèmes mis en place afin de vérifier le respect des normes, plans, procédures, lois et réglementations,
- les moyens utilisés pour assurer la protection des actifs et de vérifier leur existence,
- la façon dont les ressources sont utilisées afin de s'assurer de leur utilisation efficace et sans gaspillage
- les programmes de l'entreprise afin de s'assurer que les réalisations et les résultats sont conformes aux objectifs et prévisions fixés.

En réponse aux évolutions des exigences réglementaires et dans le cadre d'une politique vigilante qui met l'accent sur l'importance de la conformité de son activité à la réglementation, Assurances Maghreb Vie continue à renforcer davantage sa politique d'amélioration des dispositifs de veille réglementaire.

En effet, en 2015 la compagnie a consolidé la mise en application du règlement intérieur de lutte contre le blanchiment d'argent qui s'est basé sur les directives de la Commission Tunisienne des Analyses Financières (CTAF), les recommandations du Groupe d'Actions Financières (GAFI) et les directives du Comité Général des Assurances. Ledit règlement a été approuvé par le Conseil d'Administration tenu le 17 mars 2015

La Société a également procédé courant l'année 2015 à son enregistrement auprès de l'Internal Revenue Service IRS américain et ce dans le cadre de l'application de la loi Américaine Foreign Account Tax Compliance FATCA. Cette loi vise la lutte contre l'évasion fiscale des contribuables américains par l'imposition d'un système d'échange automatique d'informations

Pour ce faire, la Société est en train de préparer un règlement interne FATCA et de mettre en place un dispositif de contrôle, et ce afin de garantir la conformité à cette loi et éviter les risques de pénalité fiscale et de rupture des transactions avec les correspondants étrangers.